

PRESSION ANTHROPIQUE SUR LE MARAIS DE KATEVALE (ÎLE DU MARAIS).

CHAMBERLAND, André, *Ph. D.* et LEMIRE, Pierre-Olivier, *M. Env.* (2013). *Rapport.* Sherbrooke, APLM, 10 pages.

Le marais Katevale est situé à l'extrémité sud du lac Magog. Sa formation remonte au début du siècle dernier, soit suite à la construction du barrage de Rock Forest en 1911. Cet événement a effectivement causé une remontée des eaux du lac Magog de plus de deux mètres, ce qui eut alors pour conséquence de submerger le delta du ruisseau Noir qui s'y trouvait. La végétation s'est peu à peu adaptée pour enfin former le marais observé actuellement.

Sur un plan écologique, le rôle du marais Katevale est essentiel, dans la mesure où un tel écosystème joue un rôle majeur au niveau de la filtration naturelle des eaux du lac et de la régulation des cycles hydrologiques. De plus, il s'agit d'un lieu de prédilection pour la faune et la flore à cause des eaux calmes et des dépôts de fond fertiles qui y sont retrouvés.

Toutefois, il est observé qu'entre 1945 et 2010, la profondeur des chenaux s'est accrue considérablement et plusieurs îlots de végétation ont disparu. Ce dépérissement apparent du marais survient de manière corollaire à l'augmentation de circulation des embarcations à moteur. Les vagues et le brassage des sédiments qui y sont associés contribuent au remodelage du paysage actuel, en ce sens que les vagues favorisent l'érosion des berges et que le brassage de sédiments contribue au creusement des chenaux.

Dans le but de pallier cette situation, un contrôle des embarcations à moteur s'impose. Ce contrôle doit cependant s'effectuer tant sur le nombre d'embarcations qui y circule que sur la vitesse imposée à adopter plus on s'approche du marais. De manière concrète, il faudrait implanter des bornes de vitesse de 10 km/h aux entrées du marais, sensibiliser les riverains et les campeurs à ces limites de vitesse et enfin, instaurer un réseau de surveillance et de patrouille au sein du marais pour faire respecter la réglementation.